



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 26 juin 2014

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 19 juin 2014		
Date d'affichage 19 juin 2014		
Objet de la délibération <i>Direction des Finances – Service financier - Budget supplémentaire 2014 – Budget communal</i>		
Vote pour à la majorité des voix exprimées		
POUR : 26		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 7 (BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline)		

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHEVROT Régis donne procuration à CHOLLEY Jocelyne,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à BOUTIER Jean-Paul

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le budget supplémentaire 2014, budget d'ajustements et de reports, intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2013 du budget communal.

Il permet également d'autoriser de nouvelles dépenses et recettes.

Le budget supplémentaire doit respecter la règle de l'équilibre budgétaire : toute dépense nouvelle doit être compensée par une recette nouvelle ou par diminution d'une autre dépense.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-11 et L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la commune ;

VU la délibération n°3 du 6 février 2014 portant adoption du budget primitif 2014 pour le budget communal ;

VU la délibération n°2 du 26 juin 2014 portant approbation du compte administratif 2013 pour le budget communal ;

VU la délibération n°3 du 26 juin 2014 portant affectation du résultat 2013 pour le budget communal ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des redéploiements de crédits au sein de la section de fonctionnement et au sein de la section d'investissement ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses représentants

- **ACCEPTE** le budget supplémentaire comme suit :

Fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
002 Excédent N-1	+ 350 591,33€	65 Autres charges de gestion courante	+17 200,00€
73 Impôts et taxes	- 40 905,33€	67 Charges exceptionnelles	+4 000,00€
74 Dotations et participations	+ 94 687,00€	023 Virement à la section d'inv.	+383 173,00€
Total recettes fonct.	+ 404 373,00€	Total dépenses fonct.	+ 404 373,00€

Investissement			
Recettes		Dépenses	
1068 Réserves	+ 981 741,49€	001 Déficit N-1	+ 2 057 517,93€
13 Subventions d'investissement (dont reports N-1)	+ 347 095,54€	20 Immobilisations incorporelles (dont reports N-1)	+ 70 218,19€
021 Virement de la section de fonct.	+ 383 173,00€	204 Subventions d'équipement versées (dont reports N-1)	+ 91 890,00€
024 Produits des cessions d'immobilisations (reports N-1)	+ 1 077 500,00€	21 Immobilisations corporelles (dont reports N-1)	+ 55 481,00€
041 Opérations patrimoniales	+ 21 539,00€	23 Immobilisations en cours (dont reports N-1)	+ 162 202,91€
		020 Dépenses imprévues	+ 350 000,00€
		041 Opérations patrimoniales	+ 21 539,00€
		Opération 903 – Cuisine centrale	+ 2 200,00€
Total recettes invest.	+2 811 049,03€	Total dépenses invest.	+2 811 049,03€

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 JUIN 2014
et publication ou notification du 03 JUIL. 2014

